

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal de la Commune de CHANONAT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Chanonat, à 19h00, le 09 octobre 2020, sous la présidence de Monsieur Julien BRUNHES, Maire.

La séance a également été retransmise en direct sur la page Facebook « Actu. Chanonat ».

Date convocation Conseil municipal : 05 octobre 2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres ayant pris part à la décision : 17

Présents : Christiane AGUERRE, Emmanuelle BASSOT, Julien BRUNHES, Jean-Luc CHALUT, Nicole CHAPPAT, Alexandra CHAUMUZEAU, Marine DE LIMA, Xavier DENIS, Jean-Paul DURAND, Nadège FOURNIER, Brigitte JAREMKO, Frédéric LAJOINIE, Jean-Paul OLLIVIER, Jean-Yves RESCHE, Aline VERNADAT.

Absents représentés : Antoinette MERCIER (pouvoir à Nadège FOURNIER), Alexandra CHAUMUZEAU (pouvoir à Xavier DENIS), Jean-Charles COLIN (pouvoir à Marine DE LIMA).

Absents excusés : Emmanuel BUC, Michel-Antoine SIBIAUD.

Monsieur Jean-Paul OLLIVIER a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h25, sous la présidence de Julien BRUNHES, Maire.

Le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers que conformément à l'article L.2121-16 du CGCT « *Le maire a seul la police de l'assemblée* ». Le public ne peut pas prendre la parole spontanément ni participer aux débats du Conseil municipal. Seules les personnes ayant la qualité de membres du Conseil municipal peuvent participer aux délibérations de ce conseil. Il rappelle également qu'une note explicative de synthèse a été envoyée conjointement à la convocation de la réunion de ce jour à chaque conseiller et s'assure que chaque conseiller ait bien reçu tous les documents.

1) Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 02-09-2020

Monsieur Jean-Paul OLLIVIER, conseiller municipal, souhaite ajouter les propos suivants au point n°5 relatif à la restitution de loyers aux anciens locataires de l'appartement de l'Ecole de Jussat: « *Monsieur OLLIVIER Jean-Paul, conseiller municipal, estime qu'il ne faut pas faire de traitement différent par rapport à d'autres locataires de la mairie.* ». Les modifications seront prises en compte et annexées au compte-rendu.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I.)- Schéma directeur immobilier et Energie (SDIé) – dossier de candidature.

La parole est donnée à Madame Nadège FOURNIER, Adjointe au Maire.

Elle rappelle aux conseillers que lors du précédent conseil municipal, des informations leurs avaient été transmises lors de l'examen des questions diverses. Une note de l'ADUHME sur le SDIé a également été envoyée à tous les membres du Conseil municipal afin de les informer au mieux sur l'objectif de cette candidature. Elle ajoute à ce titre, que dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) du 17 août 2015, la commune de Chanonat a contribué à la définition du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté par Mond'Arverne Communauté le 23 janvier 2020.

De ce fait, l'ADEME et la Banque des Territoires financent via un Appel à Manifestation d'Intérêt, une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour accompagner vingt territoires de la région Auvergne Rhône-Alpes dans la définition et la mise en œuvre d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE) pour leur patrimoine bâti. À noter que les monuments historiques et l'éclairage public sont exclus du périmètre du SDIE.

Les objectifs pour les lauréats à cet A.M.I. peuvent être de plusieurs ordres, à savoir :

- Réduire l'empreinte carbone du patrimoine en réduisant notamment ses consommations énergétiques, en privilégiant l'utilisation de matériaux écoresponsables, des systèmes d'énergies renouvelables, en travaillant sur les usages... ;
- Alléger la charge financière du patrimoine dans le budget de la collectivité, tant en investissement qu'en fonctionnement, dans le cadre d'une approche en coût global ;
- Développer et ancrer une véritable culture de management patrimonial et énergétique au sein des agents municipaux mais aussi des élus ;

- Se doter d'une vision de son patrimoine à court, moyen et long termes structurée autour d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) cohérent et réaliste, d'une projection des moyens financiers nécessaires à sa mise en œuvre et d'une organisation des services adaptée ;
- Soutenir l'activité du tissu économique local et contribuer notamment à sa mutation vers la mise en œuvre de savoirs faire et l'utilisation de matériaux en rapport avec les enjeux écologiques et climatiques.

La prise en compte de la transition écologique dans la conduite des actions municipales de Chanonat est une réalité depuis de nombreuses années. En effet, la commune a participé à des groupements d'achat d'électricité ou de gaz portés par le SIEG par exemple.

À noter qu'à ce jour, les communes d'Aydat, Chanonat, la Sauvetat, le Crest, les Martres-de-Veyre, Saint Amant-Tallende, Saint Georges-es-Allier, Saint Maurice-es-Allier, Veyre-Monton et Vic le Comte ont fait connaître leur grand intérêt pour présenter avec Mond'Arverne Communauté, une candidature conjointe.

Les collectivités lauréates bénéficieront, à titre gracieux, de l'accompagnement d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage mis à disposition et financé à 50% par l'ADEME et 50 % par la Banque des Territoires.

Madame Marine **DE LIMA**, Conseillère municipale, demande qui portera la candidature et quels sont les élus qui représenteront la commune ? Madame Nadège **FOURNIER** lui répond que la candidature sera déposée par la Communauté de Commune Mond'Arverne Communauté pour le compte de ses communes membres. Le dossier sera piloté en interne par : M. Jean-Paul DURAND, Premier Adjoint, Madame Anaëlle OLLIER en tant que chargé de mission, agent de la commune, et en tant que personne des services financiers Madame Claude MASSOUBRE, agent de la commune.

Monsieur Jean-Paul **OLLIVIER**, conseiller municipal, demande s'il s'agit d'un seul projet de candidature mené par la communauté de commune globalement, ou une candidature regroupée mais analysée pour chaque commune ? Madame Nadège **FOURNIER**, lui répond que la candidature est globale au niveau de la communauté de commune. Une Assistance à Maitrise d'ouvrage sera mise à disposition des communes lauréates par la suite. M. le **Maire** souligne l'importance de se doter d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les collectivités territoriales, les communes rurales n'ayant pas nécessairement les moyens techniques et humains pour assurer la continuité d'un projet de ce type.

Le **Conseil municipal**, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, et suite au vote :

Contre	0
Abstention	0
Pour	17

DÉCIDE

- D'approuver la candidature de Chanonat à l'AMI SDIE, dans le cadre d'une candidature groupée avec Mond'Arverne Communauté et les communes-membres mentionnées ci-dessus ;
- D'autoriser le Maire à signer tout acte afférant à ce dossier.

3) Informations générales / Questions diverses.

- **Plan Communal de Sauvegarde :**

Le **Maire** informe les conseillers que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a pris beaucoup de retard et l'actualité rappelle malheureusement l'importance de se doter de ce plan. Le PCS permet en cas de problème, de menace ou de risque imminent sur le territoire communal, d'acter, de prioriser et d'organiser par un plan d'action concrète la gestion d'un tel événement. Il rappelle que Madame Marine **DE LIMA**, conseillère municipale, a pris en charge la conception de ce document, et souhaite s'entourer de plusieurs élus pour l'élaboration de ce plan.

Madame Marine **DE LIMA**, poursuit en expliquant que l'objectif du PCS est d'alerter et d'aider en cas de crise ou de risque. Il faut savoir comment alerter, qui alerter et créer une chaîne de commandement. Le **Maire** ajoute que le PCS de la commune de la Roche-Blanche a servi dans les six derniers mois. Pour pouvoir créer ce plan, il est nécessaire que des personnes ayant des connaissances en matière de secours puissent se rassembler. Il invite **toute personne volontaire et susceptible de pouvoir aider dans la conception du PCS, à prendre contact auprès de Madame Marine DE LIMA**. Madame Nicole CHAPPAT et Madame Christiane AGUERRE, conseillères municipales, se portent volontaires pour participer à l'élaboration du plan. Monsieur Jean-Paul **OLLIVIER**, conseiller municipal, demande si un groupe d'intervention doit être créé ? Madame Marine **DE LIMA** lui répond qu'il s'agit dans un premier temps de monter le projet de PCS. Par la suite il sera nécessaire de déterminer les risques et les secours qui peuvent être apportés en fonction du territoire. C'est dans ce but qu'il y aura des réunions et des inventaires à réaliser.

- **Toiture école urgence :**

La toiture de l'école maternelle a subi des dégâts suites aux intempéries. Des travaux sont prévus en urgence afin de pouvoir réparer dans les meilleurs délais les chéneaux. La garantie décennale venant de se terminer, une consultation de trois entreprises a été réalisée. L'offre de l'entreprise BEAUDONNAT a été sélectionnée. En raison du degré d'urgence, le Maire a signé le devis sans passer par un examen de l'offre en commission travaux. Le devis s'élève à 2 554,80 € H.T. et 3 896,28 € T.T.C. Madame Aline **VERNADAT**, conseillère municipale, se propose pour étudier les devis relatifs aux travaux sur la Commune, son expérience professionnelle pouvant guider les autres membres du conseil dans la prise de décision.

- **Information - Convention pour l'installation d'une antenne relais GAZPAR pour la mise en place des compteurs communicants en gaz de GRDF.**

Le 30 septembre 2020, à la salle des loisirs s'est tenue une réunion publique d'information. M. Jean-Paul **DURAND**, Premier adjoint au Maire précise que cette réunion avait pour but de présenter le dispositif et éviter l'amalgame avec le compteur électrique LINKY. GAZPAR est un dispositif de compteur communicant c'est-à-dire qu'il communique les données collectées vers un concentrateur, il le fait deux fois par jour par ondes radios et cette opération dure moins d'une seconde. Ces informations sont envoyées du concentrateur vers un centre national qui va exploiter ces données. Il l'adresse par GSM et la transmission dure au maximum quinze minutes par jour. L'antenne sera installée pour Chanonat et Jussat sur le toit de la salle des loisirs. Il s'agit d'une petite antenne d'un mètre de hauteur.

Madame Marine **DE LIMA**, conseillère municipale demande si le village de Varennes sera dans la zone géographique de cette antenne. M. Jean-Paul **DURAND**, lui répond qu'a priori il n'y aura pas d'antenne pour Varennes puisqu'il n'y a pas de point haut. À l'avenir une antenne pourrait être installée sur la commune de ROMAGNAT mais rien n'est acté à ce jour. De plus, il indique qu'une antenne a un champ très large, elle peut couvrir 10 000 compteurs. Lors du prochain Conseil municipal, l'approbation pour la passation d'une convention autorisant l'installation de l'antenne sera à l'ordre du jour et débattu en séance. Monsieur le Maire précise que peu d'habitants se sont déplacés pour s'informer sur ce dispositif lors de la réunion publique du 30 septembre. Le conseil devra donc se positionner pour en discuter et échanger.

Emmanuel **BUC** est présent à partir de 19h50.

Monsieur Jean-Luc **CHALUT**, Adjoint au Maire, demande si les ondes présentent des dangers pour la santé. M. Jean-Paul **DURAND** lui répond que les informations seront transmises par ondes radios, au même titre que les ondes des smartphones.

Monsieur Jean-Yves **RESCHE**, Adjoint au Maire, précise que l'installation de cette antenne fera l'objet d'un dédommagement annuel à la commune notamment pour la consommation en électricité. Ce dédommagement s'élève approximativement à 50,00 €/an.

Monsieur Xavier **DENIS**, demande si le changement de compteur est payant ? Monsieur le Maire lui répond que le changement est gratuit, GRDF passe par des prestataires pour faire le changement de compteur. Il informe le conseil que la municipalité a insisté auprès de GRDF pour que le changement de compteurs auprès des habitants qui seraient intéressés, soit réalisé par de véritables professionnels. Le changement de compteur pourrait être possible au printemps 2021. Il précise que chaque habitant est libre d'installer ou non ce nouveau compteur, il ne s'agit en aucun cas d'une obligation. La Commune intervient dans le dossier uniquement pour l'installation de l'antenne relais sur un bâtiment public communal.

- **Rapport de la commission « gestion du Patrimoine » par M. Pierre CULLERON, rapporteur :**

Le Maire invite les administrés intéressés à prendre attache directement auprès des rapporteurs des différentes commissions pour avoir un récapitulatif précis des réunions des commissions. Le compte-rendu du conseil municipal se limitant aux informations essentielles. Le secrétariat de la Mairie transmettra les éventuelles demandes.

La commission a été installée le 05 septembre :

- Fonctionnement de la commission : commission municipale qui est au service du Conseil municipal pour essayer de construire des dossiers, donner des précisions et éclairer les conseillers dans la prise de ces décisions. La commission relaye l'avis des habitants sur des sujets et fait un rapport qui sera envoyé au conseil. Cette commission va travailler en séance plénière mais aussi par groupes de travail qui peuvent être composés des membres de la commission, des élus et des habitants. Le rôle de la commission est de faire des propositions au Conseil municipal pour trouver des fonds pour financer les travaux de rénovation du patrimoine communal
- Présentation rapport sur les travaux de vitrail à l'église de Jussat : une note réalisée par Monique Brun et Michel Favier en date du 02 septembre 2020 est disponible en mairie pour les personnes intéressées.
- Eglise Chanonat : travail de fond à réaliser pour pouvoir estimer et définir les priorités de restauration.
- Réflexion sur la notion de patrimoine. À l'origine, le patrimoine est le bien que transmettent les parents à leurs enfants. C'est une notion enracinée, le bien le plus précieux de la vie. Trois mots clés : appropriation, sauvegarde et transmission.

Au niveau d'une commune, il s'agit du bien commun. Il faut réussir à intéresser la population à ce bien commun pour qu'elle se l'approprie.

- **Rapport de Madame Brigitte JAREMKO, conseillère municipale et membre de la commission intercommunale « Habitat et logement social » de Mond'Arverne communauté.**

- Un PowerPoint très détaillé est disponible si nécessaire pour les personnes intéressées.
- Constat de manque de petits logements et logements seniors au niveau intercommunal.
- Très peu de logement d'urgence en cas de catastrophes naturelles ou autres (deux logements sur Orcet et deux à Vic Le Comte). Les élus participants ont émis l'idée d'imposer aux bailleurs sociaux de privilégier la création de logements destinés aux cas d'urgence.
- Concernant les gens du voyage, beaucoup de sujets sont à traiter au niveau intercommunal.
- Elle informe que le Maire, en tant qu'autorité territoriale dispose d'une voie dans l'attribution des logements sociaux, au même titre que la Communauté de commune.

- **Intervention de Monsieur Jean-Paul OLLIVIER, conseiller municipal :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul OLLIVIER, conseiller municipal, qui souhaite s'exprimer et rebondir sur les propos tenus par Madame Alexandra CHAUMUZEAU, conseillère municipale, concernant l'école maternel lors du dernier conseil municipal. Monsieur OLLIVIER a été choqué par les propos de Madame CHAUMUZEAU dans le précédent procès-verbal à savoir « école en très mauvais état et insalubre. C'est une question d'urgence pour les enfants et pour pouvoir enseigner dans cette école ». Selon Monsieur OLLIVIER cette intervention laisse supposer que les élèves de l'école primaire sont hébergés dans un bâtiment malsain et qui peut nuire à leur santé. Il estime que le bâtiment doit certes être rénové mais qu'il n'est en aucun cas dangereux (pas de fuite aux plafonds, pas de risque d'effondrement, ...). Enfin, il estime que les propos de Mme CHAUMUZEAU sont démesurés et peuvent provoquer des interrogations injustifiées. Aussi, il demande à Madame CHAUMUZEAU, absente lors du conseil, si cette dernière maintient ces propos.

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le vendredi 27 novembre 2020 à 19h00.

La séance est levée par le Maire à 20h28.